

Déclaration

L'éducation contre le racisme



Accepté par la Session des jeunes par 133 voix contre 38

Année: 2014
Thème: Racisme
Destinataire:
Type d'entrée: Déclaration

Contenu:

En Suisse, le racisme est l'un des problèmes de société les plus difficiles à surmonter. Malgré l'art. 8 al. 2 de la Constitution fédérale qui interdit la discrimination raciale, il reste encore trop répandu. Le meilleur moyen de le combattre consiste à éduquer les jeunes générations pour qu'elles puissent profiter pleinement de la société multiculturelle en devenir.

Voilà pourquoi nous demandons à la Confédération et à la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique:

- De compléter au minimum les plans d'étude cantonaux de l'école obligatoire par une formation contre le racisme qui inclura les mesures suivantes:
- La mise au point d'enseignements propres à former chez l'élève un esprit critique contre toute forme de discrimination raciale par les moyens appropriés et à l'aide de témoignages de victimes du racisme.

Une formation de base et une formation continue des enseignants qui les mettra en mesure de faire face aux manifestations du racisme, y compris dans les comportements discriminatoires les plus anodins, voire inconscients.

- L'implication des familles, qui devront être sensibilisées à l'importance de cette formation et à la nécessité de coopérer avec le corps enseignant.

Justification:

Nous pensons que l'adoption de ces mesures contribuera à lutter contre les attitudes et les comportements qui véhiculent, sous une forme ou une autre, la discrimination raciale. Notre objectif est l'adoption harmonisée d'une telle formation par les cantons en vertu de l'art. 62 al. 4 de la Constitution fédérale.

Informations intéressantes sur le thème et Document

Etat et Succès:

Suivi par le forum non terminé